

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2024/76 - Réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement du futur parc d'entreprises Visionis 7

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique (2019) avec notamment l'article R2122-8 – marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (dont le besoin est estimé < 40 000 € HT, seuil porté à 100 000€ pour les marchés de travaux, par application du Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'offre remise par l'entreprise Antémys

Vu la validation en date du 18 juillet 2024 de Monsieur Renaud DUMAY, Vice-Président en charge de la commission Développement Economique,

Vu les crédits inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise **Antémys** (n° SIRET : 529 259 731 00030), dont le siège est situé Rue du Développement - Parc Visionis II - 01090 GUEREINS, pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement du futur parc d'entreprises Visionis 7.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant à la mission s'élève à 11 156,25 € HT soit 13 387,50€ TTC. La prestation devrait être exécutée d'ici le mois d'octobre 2024.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, M le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée à la société **Antémys**.

Fait à MONTCEAUX, le 25 juillet 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX